

Collectif pour la Protection des Paysages et de la Biodiversité 34-12

(50 associations de l'Hérault)

Son comité de soutien : l'association « Vigilance Patrimoine Paysager et Naturel »- VPPN



17 rue Mazel, 34700 LODEVE
TÉL : 06 33 91 38 33

aigles.escandorgue@gmail.com

Lodève, le 21 janvier 2026

LETTER OUVERTE A L'OCCASION DES VŒUX DU PARC DU 27 JANVIER 2026.

Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc :

Ne pas transformer les terroirs et les forêts en zones industrielles.

Des promoteurs implantent des aérogénérateurs, des parcs solaires photovoltaïques au sol, de l'agrivoltaïsme, des méthaniseurs, des chaufferies à biomasse industriels à peu près où ils le décident : en zones naturelles, agricoles et forestières (ZNAF), en zones de montagnes, et même dans les aires protégées s'ils font des « études complémentaires », comme en zones « Natura 2000 ».

Quelques règles existent. Elles sont toutefois, de notre point de vue, insuffisantes pour encadrer leur appétit sans limite. Pour l'économiste visionnaire Karl Polanyi, tel est le résultat d'une économie de marché où compte prioritairement le profit des uns et des autres, sans se soucier de la société et de l'environnement¹.

Ainsi, le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc (PNR HL) en Occitanie se transforme petit à petit et insidieusement, dans sa partie naturelle, en zones industrielles.

En particulier, il accepte sur son territoire des centrales d'aérogénérateurs et leur renouvellement avec des machines encore plus hautes et plus puissantes, plus visibles, ayant plus d'impact mortel sur la faune volante : ce que les promoteurs appellent, pour être «dans le vent», le *repowering*.

Preuve en est le projet de la nouvelle charte du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc (2028-2043) qui se prépare à accorder systématiquement le renouvellement des éoliennes existantes par des machines de 3 MW jusqu'à 150 m de hauteur, alors que cette Charte devrait plutôt prévoir des règles de fond suffisamment précises et des zones juridiquement rédhibitoires.

La pression des promoteurs sur les services de l'Etat est prise en compte, bien plus que celle des élus et des associations qui se mobilisent pour contrer cette colonisation industrielle inadaptée au contexte du PNR-HL.

¹ « *La grande transformation- Aux origines politiques et économiques de notre temps* » / Karl Polanyi.-Gallimard, 1944.

En effet, en 20 ans, les connaissances sur les couloirs de migration et de dispersion et sur les domaines vitaux des espèces protégées ont évolué. C'est le cas de rapaces, très sensibles au risque éolien, parfois réintroduits à grands frais (programmes LIFE), tels que les aigles royaux, les vautours fauves et moines et les gypaètes barbus, déjà morts ou en danger de mort à cause des éoliennes qui se sont multipliées dans ce PNR.

Que restera-t-il à protéger, une fois nos patrimoines défigurés : biodiversité, paysages montagnards, tourisme durable, forêts ?

Il faut exiger un moratoire sur les éoliennes dans notre Parc Naturel Régional².

Qui en aura le courage et la détermination, au sein du Parc ?

Si le PNR-HL fait seulement des suivis sur la biodiversité et ne réagit pas, le Haut Languedoc deviendra le *far west* des GW d'électricité intermittente industrielle dont la France n'a pas besoin puisque notre pays, notre région même, est excédentaire en termes de production électrique pilotable et décarbonée.

Le collectif 34 vous propose de contribuer à développer prioritairement une autre énergie renouvelable éprouvée depuis 50 ans : la géothermie « de proximité », vertueuse car pilotable et invisible, permettrait de décarboner, dans 95% des sites déjà artificialisés du Parc selon l'AFPG³, tous les bâtiments publics et tertiaires du Parc, de créer même des éco-quartiers en remplaçant les chauffages à énergies fossiles par des Pompes à Chaleur (PAC), et permettrait même de produire du rafraîchissement en été pour éviter les îlots de chaleur.

Ceci, non en considérant cette énergie thermique comme secondaire dans un « *bouquet énergétique* », mais en renonçant désormais à toutes nouvelles ENR électriques industrielles destructrices de nos patrimoines naturels remarquables...

Vous donneriez une impulsion exemplaire pour que d'autres Parcs Naturels Régionaux fassent de même, celui des Grands Causses particulièrement.

Les objectifs ambitieux de l'Etat, de la Région peuvent tout à fait se réaliser hors des Parcs Naturels, en tout état de cause sur des sites déjà anthroposés (ex : solaire PV sur des ombrières, éoliennes dans des sites portuaires et industriels).

Madame la Présidente, Monsieur le Directeur, Mesdames, Messieurs élu(e)s et représentant(e)s du bureau syndical et du Conseil Scientifique, et toute l'équipe du Parc,

Nous vous présentons nos meilleurs vœux pour l'année 2026,

et nous espérons que vous serez à nos côtés pour réfréner la pression de la filière de l'éolien et du solaire PV en ZNAF, notamment lors des « commissions énergies » du Parc auxquelles notre collectif souhaite volontiers participer, dans le respect du contradictoire,

et que vous saurez faire connaître et promouvoir enfin les installations de géothermie à échelle humaine.

Veuillez agréer, Mesdames Messieurs, l'expression de nos sentiments les plus respectueux.

L'équipe du collectif 34, son association VPPN
Signature : Marjolaine Villey-Migraine, porte-parole
Commission Biodiversité

² Comment font les Parcs de l'Aubrac et de la Camargue, qui n'ont pas d'éoliennes ?

³ Selon l'AFPG : Association Française des Professionnels de la Géothermie. www.afpg.asso.fr. L'AFPG n'est pas un lobby.